CAUE MOSELLE

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement de la Moselle

À votre écoute, pour vous accompagner dans la réussite de vos projets !

Ginette Magras, élue présidente du CAUE de la Moselle

Ginette Magras a été élue présidente du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle (CAUE) lors du Conseil d'Administration du 4 juin.

Adjointe au maire de Boulay, conseillère départementale, elle succède à Clément Larcher qui aura présidé l'association pendant 7 ans.

Le CAUE de la Moselle est une association créée le 3 juin 1980 dans le cadre de la loi sur l'architecture de 1977. Elle a pour objet d'informer, de sensibiliser, et de conseiller les élus, collectivités territoriales, administrations, enseignants, professionnels et particuliers, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Au service de la qualité du cadre de vie, le CAUE assure gratuitement des missions de conseil, d'information, de sensibilisation, et accompagne les collectivités adhérentes.

BOUSSE, centre civique (mairie, poste, place) - Laurent Beaudoin, Sylvain Giacommazzi, Maxime Busato, architectes

Initié par le législateur et la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Moselle est une association créée par l'assemblée constitutive du 3 juin 1980. Le conseil d'administration réunit six représentants des collectivités locales, quatre représentants de l'État, deux personnes qualifiées, quatre représentants des professions concernées, et six membres élus par l'assemblée générale.

POURQUOI FAIRE APPEL AU CAUE ?

Pour tirer profit de son approche globale et non sectorielle mais aussi de son réseau partenarial susceptible d'être mobilisé.

Pour bénéficier de sa démarche pédagogique privilégiant l'échange entre les élus, les habitants et les acteurs du cadre de vie.

Pour disposer de sa compétence et de son conseil neutre, afin d'engager avec méthode les projets : diagnostics, analyse des besoins, mise en œuvre de la loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique.

Parce qu'il est un service de proximité et disponible pour prendre en considération la gestation nécessaire aux projets d'intérêt général.

Parce que le conseil est gratuit, mais il exclut la maîtrise d'œuvre.

Parce qu'il aide à bien formuler les besoins à satisfaire au travers du projet et d'identifier les pistes et prestataires les mieux adaptés pour y répondre.

QUAND ? COMMENT ?

Le plus en amont possible d'un projet, avant que ne s'engage la phase opérationnelle. La pertinence de la réponse du CAUE dépend essentiellement du moment de l'intervention.

Toutes les demandes doivent être formalisées pour préciser l'objet et le contexte du questionnement.

Lorsque l'aide à la décision nécessite une investigation plus fine, le CAUE propose ses services pour les diagnostics, études de faisabilité, pré-programmations architecturales et urbaines. Une participation financière est alors demandée.

FARÉBERSVILLER, groupe scolaire du Parc - DWPA architectes

Photos de couverture de gauche à droite : Tromborn, église - Roger Fraisse et Félix Madeline, architectes / Créhange, médiathèque et centre culturel - Maxime Busato, architecte / Scy-Chazelles, CAUE / Yutz, Equipement Multi-Accueil - Jean-Philippe Donzé, architecte / Metz, Les Arènes et le Parc de la Seille - Paul Chemetov, architecte - Jacques Coulon et Laure Planchais, paysagistes

Maison individuelle
à ABRESCHVILLER -
Guillaume Delemazure,
architecte

CHÂTEAU-SALINS,
périscolaire - Atelier A4
Laurent Kowalski, architecte

LES ACTIONS DU CAUE

- Le conseil individualisé aux particuliers.
- Le conseil et l'accompagnement des collectivités dans leurs projets.
- Les avis sur dossiers relevant du droit des sols à la demande des services instructeurs ou des collectivités.
- L'accompagnement sur des stratégies globales : constructions publiques, aménagement des espaces publics, développements urbains raisonnés, valorisation du patrimoine bâti.
- La pré-programmation architecturale des constructions publiques, l'aménagement d'un espace public, la création d'un nouveau quartier, le suivi d'une campagne de ravalement, la planification urbaine.
- La participation aux sélections des maîtres d'œuvres et bureaux d'études.
- La sensibilisation et la formation des professionnels et des élus : conférences, visites d'opérations et voyages d'études, publications, expositions et partages d'expériences.
- Les actions de formation des enseignants et les conseils dans leurs projets pédagogiques de classes.

Les recettes du CAUE

Les ressources financières du CAUE proviennent de la taxe d'aménagement départementale, des cotisations des membres adhérents et des participations des collectivités territoriales pour les conventions.

L'adhésion

L'adhésion au CAUE permet de devenir un partenaire privilégié de l'association, d'être destinataire de l'envoi gratuit des brochures et publications du CAUE, et de bénéficier d'un tarif préférentiel pour les visites organisées.

Le centre de documentation

Au siège du CAUE, un centre de documentation informatisé est accessible pour la consultation ou le prêt d'ouvrages, de revues, d'expositions, d'images et vidéos.

L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public…

Extrait de l'article 1 de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977

Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Article 6 de la charte de l'environnement

SOUCHT, Musée du Sabotier – Urban Kultur

CAUE
MOSELLE

ACCUEIL DU PUBLIC
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Mercredi de 9h00 à 12h00

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle
2, rue Jeanne d'Arc • BP 30001 • Scy-Chazelles • 57161 Moulins-Lès-Metz Cedex • Tél : 03 87 74 46 06 • Fax : 03 87 74 75 74
Email : contact@caue57.com • www.caue57.com

AVANCE - Crédits iconographiques : CAUE, Vincent Toffaloni architecte, DWPA architectes, Laurent Kowalski architecte, Guillaume Delemazure architecte, Maxime Buzato architecte, Jean-Claude Kanny